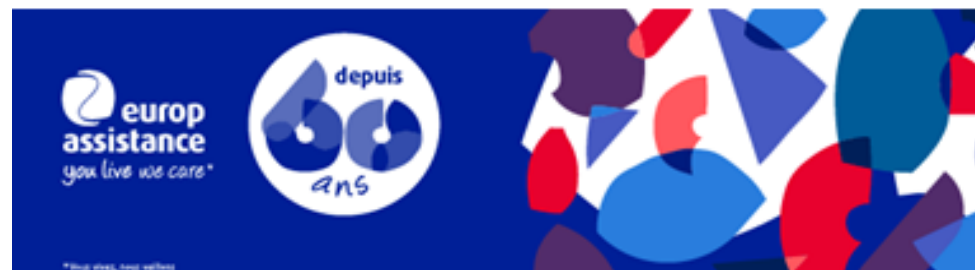


osmaïa

Résumé des Garanties

Flotte Auto

Novembre 2024



De la France :

N° 70010271

- par téléphone au 01.41.85.86.72
- par télécopie au 01.41.85.85.71

IMPORTANT :

Pas de Prise en charge sans appel préalable

De l'étranger :

- par téléphone au 33.1.41.85.86.72
- par télécopie au 33.1.41.85.85.71



Truck Assistance International

24h/24 et 7j/7
Tél. : +33 (0)4 72 60 46 46
Fax : +33 (0)4 72 60 46 30
Mail : tai.plateau@truck-assistance.eu

N° de convention
7801124 Groupe Flore

IMPORTANT :
Pas de Prise en charge sans appel préalable



FLOTTE AUTO & ENGINES

OSMAIA

TYPE DE VEHICULES	VP-VU < à 3T5		CAMIONS-TRACEURS ROUTIERS		ENGINES		REMORQUES - SEMI-REMORQUES		DEUX -TROIS ROUES	
	1ere catégorie		2eme catégorie		4ème catégorie		2eme catégorie		3ème catégorie	
CLASSE D'AGE	> 5ans	<= 5ans	>10 ans	<= 10 ans	>10 ans	<= 10	> 1an	<= 1 an	Au choix du propriétaire	
FORMULE GESTIA	F1	F2	F3	F4	F6	F7	F8	F9	F5	
GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES & FRANCHISES									
RESPONSABILITE CIVILE *										
RESPONSABILITE CIVILE FONTIONNEMENT					10% -MINI 5 000€					
DEFENSE ET RECOURS	8 000€ sous réserve que les intérêts en jeu soient supérieurs à 500€									
VOL/TENTATIVE DE VOL/ ATTENTATS		1 000 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 000 €
DOMMAGES LIES A UN INCENDIE		1 000 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 000 €
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS		1 000 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 000 €
CATASTROPHES NATURELLES		F-légale		F-légale		F-légale		F-légale		F-légale
REMORQUAGE-DEPANNAGE-RELEVAGE										
ELEMENTS DU VEHICULE		1 000 €		1 500 €						
EFFETS- BAGAGES - OBJETS PERSONNELS		1 000 €		1 500 €						
GARANTIE DU CONDUCTEUR	10 % en AIPP								10 % en AIPP	
LCI A DIRE D'EXPERT	50 000 HT		80 000€ HT		80 000€ HT		80 000€ HT		15 000 HT	
Eléments du véhicule: A concurrence de 2500 €										
Effets Bagages personnels : A concurrence de 2 500 €										

* Illimitée en corporel et limitée à 100 000€ pour les dommages matériels et immatériels consécutifs avec une sous limitation à :

* 1 300 000€ en pollution par évènement

* 5 000 000€ en cas d'incendie, d'explosion par évènement

* 1 300 000€ en cas de dommages aux aéronefs par évènement avec une franchise de 50 000€ par sinistre

*En cas de dommages résultant d'une attaque Cyber : 1 300 000€ par évènement